

le 04 Février 2013

Association Française des Véloroutes et Voies Vertes

Délégation régionale Sud-Ouest

Association Vélo 5 av. F. Collignon 31200 Toulouse

J. Savary délégué régional AF3V

Tél. direct : 05 61 11 87 09 / 06 33 59 03 35

à Mr Pierre Camani, Président
Conseil Général du Lot-et-Garonne

Objet : Demande d'une passerelle piétons-vélos-personnes à mobilité réduite au pont de Saint-Léger, et demande de rendez-vous

Monsieur le Président,

L'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) renouvelle, par ce courrier, la demande qu'elle a déjà adressée au Conseil Général du Lot-et-Garonne : demande de création d'une passerelle piétons-vélos-personnes à mobilité réduite au pont de Saint-Léger.

Aujourd'hui, le pont de Saint-Léger sur la Garonne est très dangereux pour tous les usagers piétons, cyclistes, personnes en situation de handicap, car :

- La RD8, route d'accès à l'autoroute, est très circulée : plus de 3000 véhicules/jour, avec un % important de poids lourds, et avec une vitesse importante des véhicules ;
- La chaussée est étroite (7m), et comprend deux voies de circulation et aucune sur-largeur ou bande cyclable pour les cyclistes ;
- Les trottoirs sont très étroits (0,60m) et dangereux pour les piétons (rétrovisseurs des poids lourds dépassant sur le trottoir).

Aujourd'hui ce pont est totalement inaccessible aux personnes à mobilité réduite (PMR, personnes en fauteuil) (largeur de trottoir minimale fixée à 1,40m par la législation).

La création d'une passerelle piétons-vélos-personnes à mobilité réduite, en encorbellement, accrochée au pont côté aval, de 2m de largeur, est une solution possible (nombreux cas similaires), et est nécessaire pour :

- Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Sécuriser les traversées à pied et à vélo des habitants des communes proches (Saint-Léger, Aiguillon, Damazan, Buzet-sur-Baïse, ...) lors de leurs déplacements utilitaires (école, travail, courses, ...) et de loisirs (balades à pied, en VTT, en vélo, en roller, ...) ;
- Permettre (sécuriser) des circuits de petite randonnée pédestre et des boucles de découverte VTT et vélo dans cette zone de la confluence Garonne-Lot ;

- Créer une liaison cyclable jalonnée et sécurisée de 8km entre la Voie Verte du canal de Garonne, qui passe à Damazan et à Buzet-sur-Baïse, et la Véloroute de la vallée du Lot, qui commence à Aiguillon (cette liaison est prévue par le Schéma départemental des aménagements cyclables).
L'ouverture de cette liaison manquante permettra de dynamiser le tourisme à vélo dans le Département, et accroîtra les retombées positives : nombre de cyclo-randonneurs, nombre de leurs nuitées dans les campings, hôtels, chambres d'hôtes, ... dépenses des touristes randonneurs en restauration, services, ...

L'AF3V sollicite un rendez-vous avec vous pour vous présenter l'intérêt du projet de passerelle au pont de Saint-Léger.

Nous serons accompagnés des élus des deux cantons concernés qui soutiennent cette demande, comme ils nous l'ont indiqué le 12 juillet 2012 à St-Léger, lors du passage de la randonnée de l'AF3V (voir liste des destinataires en copie).

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY

Association Vélo

Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Contact direct: j-savary@wanadoo.fr Tél: 05 61 11 87 09/ 06 33 59 03 35

Copie à :

- Monsieur Michel de Lapeyrière, Conseiller Général du canton de Damazan
- Monsieur Alain Parailhous, Conseiller Général du canton de Port-Sainte-Marie
- Monsieur Michel de Lapeyrière, Maire de Saint-Léger
- Monsieur Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- Monsieur Michel Masset, Maire de Damazan
- Monsieur Christian Marin, Maire de Buzet-sur-Baïse
- Monsieur Jacques Larroy, Maire de Port-Sainte-Marie
- Monsieur Guy Clua, Mairie de Saint-Laurent, président de l'association des maires ruraux du Lot-et-Garonne
- Monsieur Laurent Lunati, président de l'Association Vélocité en Agenais à Agen, Relais Départemental de l'AF3V pour le Lot-et-Garonne
- Monsieur le président de l'Association des Paralysés de France, Délégation Départementale pour le Lot-et-Garonne
- Monsieur Gérard Dubicki, président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Lot-et-Garonne
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Général, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot